

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 29 Janvier 2026

Délibération n°20260129_15

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 70

Présents : 36

Suppléants : 2

Pouvoirs : 10

= **VOTANTS : 48**

- dont « pour » : 48

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : BUDGET : inscriptions budgétaires avant le vote du budget primitif 2026

Le jeudi 29 Janvier 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 23/01/2026, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Villejésus à AIGRE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick - KAUD Pascal – CAMY Bruno – RADOUX Loïc – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - MUGNIER Pierre-Hermann - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - CLAVAUD Gérard – SEMON Laura - TEILLET Anne - MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – HENTRY Jimmy – CHABAUTY James.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAULT Sylvie

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :

1-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

2-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

3-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE V

4-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Ch

5-TURLOT Françoise pouvoir à PINGANAUD Paul

6-LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle

7-PINTUREAU Romain pouvoir à COYAUD Pierrick

8-SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

9-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Ph

10-ROULAUD Jean-Jacques pouvoir à CHABAUTY J

Absents/excusés : GEOFFRION Olivier - COMBAUD Alain - BOUYSET Céline – LIOT Gérard – GUYON Jean-Guy
FLAUD Yves – POTEL Maryse - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques – LASBUGUES Elisabeth - CECCHIN
Catherine – PERRON Michelle - CRINE Jean-Jacques - CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - LAVERGNE
Didier - JEUNE Karine - CHARRIAUD Sébastien – VERGNAUD David – BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-
SANTOS Manuela – JÉROME Géraldine.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : BUDGET : inscriptions budgétaires avant le vote du budget primitif

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2026 et en application de l'article L161-1 du CGCT ;

Monsieur le Vice- Président rappelle à l'assemblée que par délibération de ce jour, il a été décidé d'attribuer une subvention de 34 000,00 € à l'Association « Maison Marguerite(s) ». Afin que l'Association puisse engager ses dépenses pour la saison, elle sollicite le versement de cette aide avant le vote du budget primitif.

Monsieur le Vice- Président informe par ailleurs l'assemblée que le PETR du Ruffécois sollicite le versement d'un premier acompte, au titre de la participation 2026, à hauteur de 84 041,54 € ainsi que le SMVOS de Saint Amant de Boixe à hauteur de 36 730,20 €.

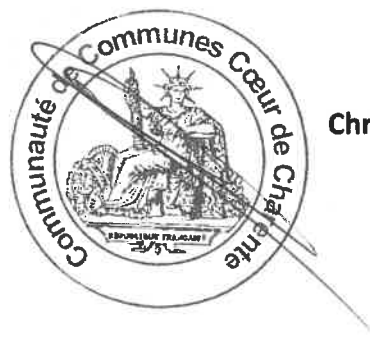
Il est proposé au Conseil Communautaire de prévoir les dépenses précitées au titre du budget primitif 2026 et d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater dans la limite des montants énumérés ci-dessus le versement des subventions et participations précitées.

Conformément à la loi, les crédits faisant l'objet de la présente délibération seront inscrits au Budget Primitif 2026 et les attributions des subventions et participations seront mentionnées à l'état annexe afférent.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'ouverture des crédits au compte 65568 au profit du PETR du Ruffécois pour un montant de : 84 041.54 € et au profit du SMVOS de Saint-Amant-de-Boixe pour un montant de : 36 730.20 €, au compte 65748 au profit de l'Association « Maison Marguerite(s) » pour un montant de 34 000.00 € ;
- **DE CERTIFIER** que les sommes seront reprises au budget primitif 2026 et mentionnées à l'état annexe des subventions ;
- **D'AUTORISER** M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,



Le Président,
Christian CROIZARD